

- Lieu -

**CHAMBRE D AGRICULTURE
13 AVENUE DES DROITS DE L HOMME
45921 ORLEANS**

- Durée -

21.0 heure(s)

- Date(s) -

14/01/2026, 15/01/2026, 16/01/2026

- Horaires -

09:00 - 17:30

- Tarifs nets de taxe -

-> Pris en charge par l'Etat

Les frais de repas et les déplacements
sont à la charge du stagiaire

Une attestation de fin de formation et/ou un
certificat de réalisation vous sera adressé à
l'issue de la formation.

▲ **Objectif**

Connaitre les enjeux de l'installation en agriculture et se familiariser avec les démarches à réaliser dans le cadre d'un projet d'installation

▲ **Public & Pré-requis**

Créateurs et repreneurs d'exploitations agricoles dans le Loiret
Pré-requis : Aucun

▲ **Contenu**

Les statuts sociaux des dirigeants d'une exploitation agricole. Les prestations associées aux cotisations sociales exploitant. Les formes juridiques et principes fiscaux d'une entreprise agricole. La réglementation spécifique appliquée au foncier et les démarches à réaliser pour accéder au foncier agricole. L'organisation du travail et les conditions de travail pour réduire les risques liés à la charge de travail et à la pénibilité. La gestion des risques d'une entreprise agricole. Les différentes réglementations liées à l'installation et les spécificités liées aux productions.

▲ **Méthodes pédagogiques**

Alternance entre apports théoriques et techniques, échanges, mises en situation et témoignages.

▲ **Evaluation**

L'évaluation formative se déroulera selon les modalités suivantes : Les capacités acquises seront mesurées tout au long de la session, lors des échanges-discussions avec les intervenants

▲ **Intervenants**

▲ **Responsable de stage**

Claire DELACHAUSSEE Conseiller chargé d'études économiques Chambre d'agriculture du Loiret
02 38 71 95 23 - 07 76 85 67 00 - claire.delachaussee@loiret.chambagri.fr

▲ **Contact**

Laurie DE BRONAC (CA45)
02 38 71 91 36 - laurie.debronac@loiret.chambagri.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.